

DOCUMENT D'INFORMATION
COMMUNAL SUR LES RISQUES MAJEURS

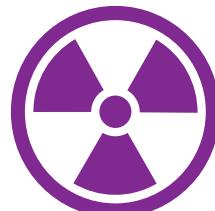
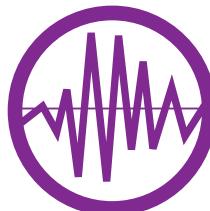
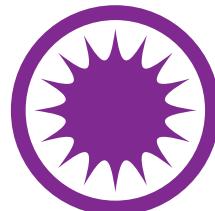
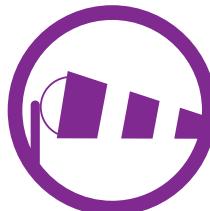


A QUELS RISQUES SOMMES-NOUS EXPOSÉS À ÉPINIAC ?

CE QU'IL FAUT SAVOIR
ET LES BONS RÉFLEXES À ADOPTER



DOCUMENT À CONSERVER



SOMMAIRE

Présentation	4
Les consignes de sécurité	5
La tempête	6
Le grand froid	7
La canicule	8
Le risque infectieux et la pandémie	9
Le transport de matières dangereuses	10
Les feux de forêt	11
Le risque sismique	12
Le risque nucléaire	13
L'inondation	14
Informations pratiques	15
Les numéros utiles	Couverture



Sylvie RAMÉ-PRUNAUX
Maire d'Épiniac

LE MOT DU MAIRE

Habitantes, habitants,

La sécurité des citoyens d'Epiniac fait partie des préoccupations de l'équipe municipale.

Le présent document a pour but de vous sensibiliser et vous informer sur les risques majeurs recensés sur notre commune ainsi que sur les consignes à suivre.

En complément de ce travail d'information et en concertation avec les services de l'Etat, la commune a élaboré un Plan Communal de Sauvegarde (PCS), ayant pour objectif l'organisation des moyens communaux pour gérer les risques identifiés.

Nous avons souhaité une information certes qui vous sécurise, mais qui également vous permette d'être individuellement responsable de votre sécurité.

Je vous demande donc de consulter attentivement et conserver ce document.



PRÉSENTATION

Le risque majeur est un phénomène naturel ou technologique qui peut entraîner des **conséquences graves** sur les personnes et les biens malgré **une très faible probabilité d'apparition**.

La commune d'Epiniac est concernée par :

- des risques naturels, tels que les tempêtes, les inondations, les feux de forêt, la canicule, le grand froid, le risque sismique, le risque infectieux et la pandémie
- des risques technologiques, tels que le transport de matières dangereuses, voie ferrée, radioactivité



À AVOIR CHEZ SOI

Affaires de 1ère nécessité à conserver à portée de main :

- Lampe de poche avec recharge de piles adaptées
- Eau potable
- Médicaments urgents
- Vêtements de rechange et chaud
- Papiers d'identité et importants
- Couverture



L'ALERTE

L'alerte est la diffusion d'un signal destiné à prévenir la population de l'imminence ou de la survenue d'un danger.

En cas d'événement grave, l'alerte est de la responsabilité de l'Etat et des Maires.

Selon la nature de l'événement, elle peut être donnée par différents moyens de communication :

Cloches sur l'église :

Début de l'alerte : cloches à la volée signal intensif et répété.

Fin de l'alerte : arrêt des cloches

Messages diffusés par un mégaphone

Alertes à domicile le cas échéant suivant plan d'alerte

Médias : Radio locale (France Bleu Armorique 103.1 FM), Télévision régionale, presse, site de la commune : www.epiniac.fr

CONNAÎTRE LA SIGNIFICATION DES LOGOS

Ce qu'il faut faire...



Se mettre à l'abri dans le bâtiment le plus proche Fermer portes et fenêtres, les calfeutrer Arrêter les systèmes de ventilation et de climatisation Boucher tous les systèmes avec prise d'air extérieure avec des chiffons ou des linge humides Dans tous les cas, se conformer aux consignes reçues



Écouter la radio (Radio-France:105.1MHz; France-Info:105.3MHz; Radio France Bleu Armorique 103.1 FM) Regarder la télévision



Couper les réseaux (gaz, électricité, eau) Sortir du logement avec un sac contenant les affaires de 1^{re} nécessité Se rendre au point de regroupement défini par les autorités ou annoncé lors de la consigne d'évacuation. Dans tous les cas, se conformer aux consignes reçues.



Fermer tout : en vous confinant et en sécurisant fenêtres, portes et autres accès vers l'extérieur, vous serez plus en sécurité.



Couper le gaz et l'électricité. Ne fumez pas et évitez toute flamme ou étincelle.



Abritez-vous sous une table.



Gagner les hauteurs



Point de rassemblement

Ce qu'il ne faut pas faire...



Ne pas fumer (fuite éventuelle de gaz)



Ne pas aller chercher les enfants à l'école; ils y sont en sécurité, l'équipe enseignante s'en occupe.



Ne pas téléphoner sauf en cas de nécessité vitale (pour éviter l'encombrement des réseaux et libérer les lignes pour les secours)



Ne pas rester dans un véhicule ou à proximité des vitres. Ne pas allumer de flamme.



Ne pas toucher les câbles électriques tombés à terre. Prévenir les secours

Dans tous les cas,
se conformer
aux consignes reçues
par les services
de secours
ou les autorités.



LA TEMPÊTE

L'ensemble du département est exposé aux risques de tempête. A l'intérieur des terres, on utilise usuellement le terme de tempête lorsque le seuil de 100 km/h est franchi lors de rafales. Les effets dévastateurs de la tempête du 26 décembre 1999 sont encore inscrits dans la mémoire collective.

LES CONSEILS DE COMPORTEMENT :

Niveau d'alerte	Conseils
	Vigilance absolue : des phénomènes dangereux d'une intensité exceptionnelle sont prévus : tenez-vous régulièrement informé.
	Soyez très vigilant : des phénomènes dangereux sont annoncés ; tenez-vous informé et suivez les conseils de sécurité émis par les Pouvoirs publics
	Soyez attentifs : si vous pratiquez des activités sensibles au risque météorologique ; des phénomènes habituels dans la région mais occasionnellement dangereux sont annoncés. Tenez-vous régulièrement informé de la situation.
	Pas de vigilance particulière

Les bons Gestes / Les bons Réflexes

Avant la tempête	Pendant la tempête	Après la tempête
<ul style="list-style-type: none"> Vérifier l'état des fermetures et de la toiture des bâtiments. Rentrer les objets susceptibles d'être emportés par le vent. Rentrer les animaux et le matériel. Se mettre à l'abri. 	<ul style="list-style-type: none"> S'informer du niveau d'alerte, des messages diffusés par les médias. éviter tout déplacement à l'extérieur et surtout dans les zones boisées. suivre les consignes de sauvegarde. 	<ul style="list-style-type: none"> Couper les arbres ou branches qui menacent de s'abattre. éviter de monter sur les toits pour réparer sans moyen de sécurité Ne pas toucher les câbles électriques tombés à terre Prévenir les secours.

RAPPEL DES CONSIGNES DE SÉCURITÉ



LE GRAND FROID

C'est un épisode de temps froid caractérisé par sa persistance, son intensité et son étendue géographique. Difficile à détecter dès le début, l'hypothermie touche d'abord les plus fragiles : personnes âgées sous traitement médical, nourrissons etc. Les premiers symptômes sont une prononciation saccadée, une diminution de la coordination des membres (difficulté à marcher).



Les épisodes neigeux accompagnés de vague de grand froid entraînent du gel et du verglas. Les conditions de circulation peuvent devenir rapidement difficiles sur l'ensemble des réseaux routiers, ferroviaires et aériens. Le risque des accidents routiers est accru.

Les bons Gestes / Les bons Réflexes

<ul style="list-style-type: none"> éviter les expositions prolongées au froid et au vent. s'habiller chaudement avec une couche extérieure imperméable au vent et à l'eau se couvrir la tête et les mains, ne pas garder de vêtements humides se chauffer chaudement. 	<ul style="list-style-type: none"> vérifier le bon fonctionnement du système de chauffage. si vous remarquez une personne sans abri ou en difficulté, appeler le SAMU social : 115. s'alimenter convenablement et prendre des boissons chaudes (éviter l'alcool)
---	---

RAPPEL DES CONSIGNES DE SÉCURITÉ





LA CANICULE

La canicule exceptionnelle de l'été 2013 a entraîné une surmortalité en France. Les personnes les plus vulnérables sont les nourrissons, les personnes âgées et les personnes souffrant de pathologies chroniques. En Mairie, nous disposons d'un fichier nominatif de vigilance de personnes sensibles et isolées. Les personnes qui le souhaitent peuvent venir se signaler (dossier confidentiel).

Le danger est présent lorsque 3 conditions sont réunies :

• Il fait très chaud	• La température ne descend pas la nuit	• Le phénomène dure depuis plusieurs jours

Les bons Gestes / Les bons Réflexes

Avant la canicule	Pendant la canicule
<p>La période de canicule est admise par la préfecture pour les températures diurnes de 33°C et nocturnes supérieures à 19°C durant 3 jours consécutifs.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Faire en sorte que votre habitation soit équipée de volets ou de stores • Vérifier que votre réfrigérateur fonctionne correctement • Repérer les lieux ouverts au public climatisés (galeries marchandes... etc.), L'église peut être ouverte par les services de la mairie en cas de très fortes chaleurs. 	<ul style="list-style-type: none"> • Fermer les volets et les rideaux des façades exposés au soleil • Maintenir les fenêtres fermées en journée • Ouvrir les fenêtres tôt le matin, tard le soir et la nuit • Se mouiller le corps plusieurs fois par jour • Boire régulièrement de l'eau • Ne jamais laisser un enfant ou un animal dans une voiture au soleil. • En cas de malaise ou d'un coup de chaleur,appelez immédiatement le 15.

RAPPEL DES CONSIGNES DE SÉCURITÉ



LE RISQUE INFECTIEUX ET LA PANDÉMIE

On parle de risque infectieux, lorsque l'on évoque une contamination à grande échelle dans la population humaine.

Une pandémie est une épidémie touchant une part exceptionnellement importante de la population et présente sur une large zone géographique.

Parmi ces risques, existe celui de la pandémie grippale.

Le ministère de la santé met régulièrement à jour un Plan national de prévention et de lutte contre la « pandémie grippale ».



La grippe est une infection respiratoire aiguë, contagieuse, d'origine virale. Une épidémie saisonnière hivernale peut toucher 5 à 15% de la population. Le délai d'incubation est de 1 à 7 jours et les signes cliniques durent 5 à 10 jours :

Le malade est contagieux 24 à 48 heures avant l'apparition des signes cliniques et le demeure pendant la période symptomatique de la maladie.

Les bons Gestes / Les bons Réflexes

- se laver les mains le plus souvent possible avec du savon ou une solution hydro-alcoolique pendant au moins 30 secondes
- en cas de symptômes décrits par les autorités, contacter son médecin traitant
- en cas de contagion, porter un masque afin de ne pas contaminer son entourage
- si une vaccination s'avère nécessaire, vous serez informé par le centre de vaccination correspondant à votre domicile.

A SAVOIR

Le Maire peut prendre toutes les mesures destinées à prévenir et faire cesser les pandémies dans le cadre de ses pouvoirs de police. Il peut par exemple interdire les manifestations et rassemblements.



L'ACCIDENT DE TRANSPORT DE MATIERES DANGEREUSES

Le risque transport de matières dangereuses sur la commune est consécutif à un accident se produisant par voies routières. Il peut donc, à priori, survenir en plusieurs lieux de la commune. Les produits concernés peuvent être inflammables, toxiques, explosifs ou corrosifs et générer l'un des événements suivants ou plusieurs d'entre eux : explosion, incendie, dégagement de nuage毒ique dans l'air, pollution des eaux et des sols.



Les bons Gestes / Les bons Réflexes

Si vous êtes témoin de l'accident :

- ne vous approchez pas et donnez l'alerte au pompiers (18 ou 112 depuis un portable, en précisant :
 - le lieu - le moyen de transport (le camion)
- informer la mairie
- se conformer aux consignes de secours qui recommandent soit de se mettre à l'abri, soit de quitter la zone dangereuse (éloignement au moins à 300 m pour le transport de matières dangereuses et au moins à 100m pour la rupture de canalisation de gaz)
- si vous êtes chez vous, fermer tout (fenêtres, gaz, électricité et ventilation)
- si le nuage毒ique se dirige vers vous, et si vous ne trouvez pas de bâtiment à proximité, éloignez-vous selon un axe perpendiculaire au vent
- ne pas tenter de rejoindre ses proches ou d'aller chercher ses enfants à l'école : les enseignants s'occupent d'eux
- s'informer du niveau d'alerte, des messages diffusés par les médias

RAPPEL DES CONSIGNES DE SÉCURITÉ



LE FEU DE FORêt

On parle de feu de forêt pour une surface minimale de 1 hectare d'un seul tenant concernant des secteurs arborés mais aussi le maquis, la garrigue et les landes.

Le feu peut se manifester sous différentes formes :

- feux de sol, combustion de la matière organique contenu dans l'humus
- feux de surface, combustion des arbustes et des strates basses de la végétation
- feux de cimes, combustion de la partie supérieure des arbres; leur vitesse de propagation est très élevée.

La période de l'année la plus propice aux feux en forêt est l'été de par la sécheresse et la faible teneur en eau des sols.

Pour se déclencher et se propager, le feu a besoin des conditions suivantes :

- une source de chaleur; l'action humaine est très souvent à l'origine des départs de feux, par imprudence (travaux agricoles ou forestiers, mégots, barbecues, dépôts d'ordures), par accident ou par malveillance
- un apport d'oxygène; le vent active la combustion et favorise la dispersion des éléments incandescents
- un combustible, la végétation; l'état de la forêt (sécheresse, manque d'entretien, densité de broussailles...) contribue à augmenter le risque.

En aucun cas, vous ne devez vous approcher d'un feu de forêt !

Les bons Gestes / Les bons Réflexes

Avant le feu de forêt	Pendant le feu de forêt	Après le feu de forêt
<ul style="list-style-type: none">• Abritez ou isolez les réservoirs de gaz s'ils sont mobiles afin d'éviter tout risque d'explosion.• Fermer les portes et les volets afin d'éviter la propagation de l'incendie dans la maison• Repérer les chemins d'évacuation, les abris. Débroussailler. Prévoir des points d'eau.	<ul style="list-style-type: none">• Informer les pompiers (18 ou 112)• S'éloigner dos au vent. Respirer à travers un linge humide.• Fermer et arroser portes, volets et fenêtres.• Occulter les aérations avec des linges humides.• Couper les réseaux (gaz et électricité)	<ul style="list-style-type: none">• Ecoutez France Bleu Armorique FM 103.1 Mhz.• Couper les réseaux : eau, gaz et électricité.• Evacuez l'immeuble si un risque d'effondrement est avéré, sans utiliser les ascenseurs. Evaluer les dégâts et les dangers.

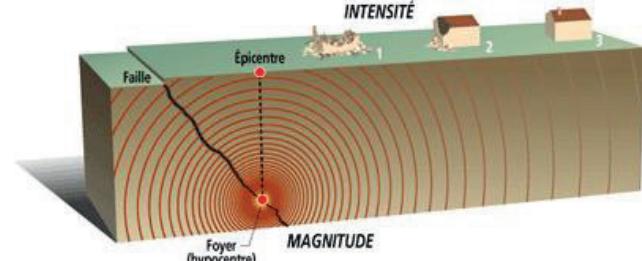
RAPPEL DES CONSIGNES DE SÉCURITÉ





LE RISQUE SISMIQUE

Provoqué par le glissement des plaques, un séisme se traduit en surface par des vibrations du sol. L'importance d'un séisme se traduit par sa magnitude (l'énergie libérée par le séisme est mesurée sur l'échelle ouverte de Richter) et son intensité.



Celle-ci indique les effets et dommages d'un séisme dans un lieu donné. Il s'agit d'une appréciation. Les dégâts qui en résultent peuvent être une dégradation ou ruine des bâtiments mais aussi des phénomènes annexes comme des glissements de terrains, des chutes de blocs, des avalanches, des raz-de-marée... Le département d'Ille-et-Vilaine est classé en zone 2 (aléa faible).

A SAVOIR

Depuis le 22 octobre 2011, la France dispose d'un nouveau zonage sismique divisant le territoire national en cinq zones de sismicité croissante en fonction de la probabilité d'occurrence des séismes (entrée en vigueur le 1er mai 2011).

Les bons Gestes / Les bons Réflexes

Avant le séisme	Pendant le séisme	Après le séisme
<ul style="list-style-type: none"> Le tremblement de terre est un phénomène brutal. Aucune prévision n'est vraiment fiable actuellement. Ayez en votre possession un transistor à pile. 	<ul style="list-style-type: none"> Au moment de la secousse : prendre garde aux chutes d'objets. Dans la rue, s'éloigner des constructions. A l'intérieur de chez vous, s'abriter sous une table ou dans un local réduit (toilettes). 	<ul style="list-style-type: none"> Ecoutez France Bleu Armorique FM 103.1 Mhz. Couper les réseaux : eau, gaz et électricité. Evacuez l'immeuble si un risque d'effondrement est avéré, sans utiliser les ascenseurs. Evaluer les dégâts et les dangers.

RAPPEL DES CONSIGNES DE SÉCURITÉ



LE RISQUE NUCLÉAIRE

Il s'agit d'un événement (incident ou accident selon la gravité) se produisant dans une installation nucléaire entraînant des risques d'irradiation interne ou externe ou de contamination interne ou externe pour le personnel, les populations avoisinantes, les biens ou l'environnement (contamination atmosphérique ou surfacique). Le risque nucléaire majeur résulte de la fusion du cœur du réacteur d'une centrale. La prise d'iode stable sous forme de comprimés permet d'éviter la fixation d'iode radioactive sur la thyroïde.



LES ENJEUX

On distingue deux types d'effets sur l'homme :

Les effets non aléatoires, dus à de fortes doses d'irradiation, apparaissent au-dessus d'un certain niveau d'irradiation et de façon précoce après celle-ci (quelques heures à quelques semaines). Ils engendrent l'apparition de divers maux (malaises, nausées, vomissements, brûlures de la peau, fièvre, agitation). Au-dessus d'un certain niveau, l'issue fatale est **certaine** ;

Les effets aléatoires, engendrés par de faibles doses d'irradiation, n'apparaissent pas systématiquement chez toutes les personnes irradiées et se manifestent longtemps après l'irradiation (plusieurs années). Les manifestations sont principalement des cancers et des anomalies génétiques. La contamination de l'environnement concerne la faune (effets plus ou moins similaires à l'Homme), la flore qui est détruite ou polluée, les cultures et les sols, qui peuvent être contaminés de façon irréversible (exemple de Tchernobyl). Enfin, un accident nucléaire a également de graves conséquences sur l'outil économique et engendre des coûts importants, notamment pour la restauration du site, la perte des biens, des cultures, etc.

Les bons Gestes / Les bons Réflexes

Pendant	Après
<ul style="list-style-type: none"> La première consigne est le confinement L'évacuation peut être commandée secondairement par les autorités (radio ou véhicule haut-parleur) 	<p>Agir conformément aux consignes :</p> <ul style="list-style-type: none"> Si l'on est absolument obligé de sortir, éviter de rentrer des poussières radio-actives dans la pièce confinée (se protéger, passer par une pièce tampon, se laver les parties apparentes du corps, et changer de vêtements) En matière de consommation de produits frais En matière d'administration éventuelle d'iode stable Dans le cas, peu probable, d'irradiation : suivre les consignes des autorités, mais toujours privilégier les soins d'autres blessures urgentes à soigner. Dans le cas de contamination : suivre les consignes spécifiques

RAPPEL DES CONSIGNES DE SÉCURITÉ





L'INONDATION



Le Guyoult et ses affluents connaissent plusieurs problèmes d'inondation liés aux débordements des cours d'eau

- Sur le secteur du Moulin de la Vieux Ville (au nord d'Epiniac)
- Sur le secteur de la Couaplais (commune de la Boussac)
- Sur le secteur de la Lande Rousse (commune de la Boussac)

Les bons Gestes / Les bons Réflexes

A l'annonce de la montée des eaux

- Déplacez les voitures stationnées à proximité de.....
- Fermez portes, fenêtres, aération basses et veuillez à l'étanchéité des parties basses pour freiner l'entrée de l'eau.
- couper le disjoncteur électrique et le gaz pour éviter électrocution et explosion ranger au sec les produits toxiques et les documents officiels (carte d'identité, passeport... etc....)

Pendant l'inondation

- informer vous de la montée des eaux ne vous engagez pas en zone inondée
- ne tentez pas de rejoindre vos proches ou d'aller chercher vos enfants à l'école : les enseignants s'occupent d'eux
- informez-vous du niveau d'alerte, des messages diffusés par les médias
- évacuez seulement si les services officiels (Etat, mairie) vous en donnent l'ordre

Après l'inondation

- aérez et désinfectez les pièces chauffez dès que possible rétablissez l'électricité mais seulement après avis d'un professionnel et sur une installation sèche
- circulez sur les routes avec prudence (chaussées boueuses et glissantes)
- déclarez vos dégâts matériels à votre assureur

RAPPEL DES CONSIGNES DE SÉCURITÉ



INFORMATION PRATIQUES

Les catastrophes naturelles

Ce qu'il faut savoir :

Dès la survenance d'un sinistre entrant dans le cadre des événements garantis au titre des catastrophes naturelles, les administrés doivent être informés (voie de presse, affichage) de la possibilité de demander la reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle et doivent déclarer le plus rapidement possible l'étendue des dommages à leur assureur.

Pour qu'un sinistré soit indemnisé, il ne suffit pas que ses biens aient été endommagés par une catastrophe naturelle, il faut impérativement que les biens endommagés soient couverts par un contrat d'assurance « dommage aux biens » et que l'état de catastrophe naturelle soit constaté par un arrêté interministériel

La procédure de déclaration de catastrophe naturelle :

Pour engager une telle procédure, les services municipaux constituent un dossier comprenant : la demande communale de reconnaissance de catastrophe naturelle pour la commune, faisant apparaître clairement la date et la nature de l'événement, les mesures de prévention prises un rapport des services techniques de la commune détaillant les dégâts occasionnés sur la commune dans le cas d'une procédure concernant des inondations par ruissellement en secteur urbain L'ensemble des documents sera alors envoyé au SIDPC de la préfecture du département. Celui ci constituera un dossier qu'il transmettra pour examen à la commission interministérielle

Les nids de frelons asiatiques

Depuis quelques années, la population des frelons asiatiques est en augmentation dans notre département. Face à ces colonies, actives d'avril à octobre, voici quelques précisions et conseils utiles.

Quelques données sur les frelons

Les nids, de forme sphérique (de diamètre de 50 à 80 cm), sont généralement situés à proximité de points d'eau et bâti en hauteur dans les arbres (10 à 12 m pour certains). L'entrée du nid se fait par un orifice unique de 2 à 3 cm de diamètre.

Le régime alimentaire du frelon est omnivore, à base d'insectes divers, mais essentiellement des abeilles, pour nourrir les larves du nid.

En automne, les nouvelles reines fécondées sortent du nid pour se mettre à l'abri soit dans la végétation, soit sous les tuiles d'un toit, soit dans la terre...

Le comportement des frelons

Peu agressif vis à vis de l'homme (à condition de ne pas être dérangé), ce frelon est en revanche un prédateur non négligeable pour les abeilles dont il se nourrit, ce qui entraîne des effets notoires sur les colonies d'abeilles, la pollinisation et sur les enjeux économiques qui en découlent.

Destruction d'un nid : prévenir la Mairie

Dans tous les cas, ne pas s'approcher du nid, ne pas tenter de le détruire sans l'aide d'un professionnel. Il faut savoir que plus le nid est éloigné de l'activité humaine, plus les frelons sont agressifs lors de toute approche (sensibilité de l'insecte aux odeurs).



NUMÉROS UTILES

Si vous êtes témoin d'un événement quelconque, voici les numéros de téléphone à connaître :

Pompiers : 18 ou 112

Gendarmerie : 17

Centre antipoison : 02 99 59 22 22

France bleu armorique : 103.1 FM

France Inter : 1 852 GO et 93.5 FM

TV RENNES

GRDF (sécurité) : 0 810 433 035

ERDF (dépannage) : 0 810 333 035

Véolia (dépannage) : 02 99 40 08 33

Météo France : www.meteo.fr

Préfecture d'Ille-et- Vilaine

3 avenue de la préfecture – 35026 Rennes cedex 9

Tél : 0821 80 30 35

Fax : 02 99 02 10 15

Mairie d'Épiniac

Horaires d'ouverture de la mairie au public:

Lundi et vendredi : 8h30-12h30 / 14h00-17h30

Mardi et jeudi : 8h30-12h30

Mercredi : 9h00-12h30 / 14h00-17h30

Samedi : 10h00-12h00

10 rue de la Mairie 35120 EPINIAC

Tél: 02.99.80.00.34 Fax: 02.99.80.05.57

Email: mairie.epiniac@orange.fr